

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« AMENDEMENT VISANT A CALCULER L'EMPREINTE ECOLOGIQUE DU DÉPLOIEMENT DE L'IA
PAR LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE »

**Cadre réservé à
l'administration :**

N° ou nom du
programme ou
du rapport :

SESSION DU 16.10.2025

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : / AP : CP :

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE :



Nom et numéro du rapport :

Industries d'avenir : accélérer les transformations – Acte 2

Exposé des motifs :

Le développement rapide et inéluctable de l'IA, qu'elle soit générative ou non, impose aujourd'hui de prendre de mesures pour en limiter le bilan environnemental et social. Sans intervention des pouvoirs publics et sans responsabilité des entreprises, la croissance de l'IA sera insoutenable sur le plan écologique et social. La collectivité doit ainsi veiller à ce que les finalités de son déploiement soient au service de l'intérêt général.

Aussi, si la Région peut accompagner le déploiement de l'IA, elle a l'impératif de le faire de manière responsable, éthique et durable, en garantissant des modèles les moins consommateurs d'énergie, de matières premières, en s'assurant de la protection des données. Cette approche s'inscrit dans une volonté d'encadrement des discours techno-solutionnistes portés par les acteurs majeurs du secteur.

Sans nier qu'il existe des usages de l'IA qui peuvent bénéficier à la protection de l'environnement et à l'adaptation de nos collectivités au dérèglement climatique, notre groupe appelle à une vigilance majeure sur le déploiement sans cadre de l'IA. Les algorithmes d'IA utiles pour le climat, présentés comme sobres et spécialisés, servent trop fréquemment d'alibi

pour justifier une fuite en avant technologique. Les impacts positifs de l'IA sur l'environnement existent mais restent marginaux en comparaison de ses effets négatifs, qu'ils soient sociaux ou environnementaux. En effet, à l'horizon 2030, l'IA pourrait représenter 35 % de la consommation électrique mondiale.

Une attention particulière doit également être portée à la souveraineté numérique en matière de logiciels et de protection des données. En clair, le principe de précaution doit guider l'action publique.

Enfin, le développement de l'IA entraîne déjà des conséquences négatives sur l'emploi : nombre d'entreprises ont déjà commencé à réduire leurs effectifs à cause de l'IA. A titre d'exemple, Dans une étude publiée le 4 septembre, la Réserve fédérale (Fed) de New York notait que 13 % des entreprises de services de la région prévoyaient des réductions d'emplois dans les six mois en raison de ces outils. La Région doit veiller à ce que son déploiement ne se fasse pas au détriment de l'emploi sur le territoire. Elle doit appréhender les transformations professionnelles susceptibles d'affecter certains métiers et de mettre en œuvre un accompagnement préventif à ces mutations.

La Région doit se fixer un objectif dans le déploiement de l'IA sur le territoire, en suivant la préconisation du CESE : *"En matière de recherche et d'innovation, il convient de concentrer les financements publics sur les IA à finalité directement environnementale et sur les IA frugales, car les acteurs économiques ont déjà intérêt à financer le développement des IA à finalité d'optimisation des ressources"*.

Pour être exemplaire, notre collectivité doit adopter une approche sobre et ciblée, en évitant les dérives d'un déploiement non maîtrisé. Afin de démontrer l'absurdité qu'il y aurait à développer massivement l'usage de l'intelligence artificielle sans cadre, sans sobriété et sans recul, notre groupe propose que l'IA prédictive destinée à anticiper la consommation énergétique des bâtiments régionaux soit également utilisée pour évaluer la consommation énergétique et l'empreinte environnementale du déploiement même de l'IA au sein de la Région (Ligéria, assistant export, etc.).

Délibéré : 2. CE QU'ON ENGAGE AUJOURD'HUI

Dans le titre, 2.1.2, Un accélérateur IA pour stimuler l'innovation, à la fin de la phrase "Une IA prédictive qui permet d'anticiper la consommation énergétique des bâtiments de la Région.", ajouter les mots suivants : "et d'évaluer la consommation énergétique et l'empreinte environnementale du déploiement de l'IA par la Région."

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Solène Mesnager', written on a light blue grid background.

Solène Mesnager

Conseillère régionale du groupe l'Écologie ensemble